

COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

Préavis municipal n° 17 - 2012
relatif à la rénovation et la mise en conformité
du réservoir des Charrières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis :

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal la rénovation et la mise en conformité du réservoir des Charrières.

Contexte et travaux à réaliser

Etat actuel du réservoir :

Le réservoir des Charrières (509 m/m) est alimenté par le réservoir de Montjoux (549 m/m) et la STAP de Daillens. Actuellement, la conduite d'addiction arrivant depuis Montjoux traverse la chambre des vannes du réservoir des Charrières et alimente le réseau supérieur de Penthelaz. Une prise d'eau dotée d'une vanne à flotteur assure l'alimentation du réservoir des Charrières et la dissipation de la différence de pression (40 m) avec celle de Montjoux.

En cas de nécessité, le réservoir de Montjoux peut assurer un débit de renouvellement des eaux du réservoir des Charrières de 6'900 l/min, dont minimum 2'000 l/min sont destinés à la défense incendie.

Une partie des installations d'addiction du réservoir des Charrières a été mise à neuf en 2006, permettant ainsi de :

- Alimenter le réseau supérieur de la Commune de Penthelaz avec vanne de fermeture accessible dans le réservoir des Charrières (by-pass). Pour rappel, le réseau supérieur de pression est dépendant du réservoir de Montjoux.
- Alimenter le réseau de pression inférieur de Penthelaz. (En option) Refouler gravitairement l'eau au réservoir de Penthelaz directement depuis le réservoir de Montjoux (by-pass). La future connexion Charrières-Penthelaz dépend des options que la Commune de Penthelaz prendra.

Travaux à réaliser :

Il est prévu à court terme de mettre en conformité les installations de distribution du réservoir des Charrières. Les éléments suivants sont à rénover ou à corriger :

- Fermeture des cuves ouvertes (trappes à l'étage supérieur).
- Remplacement des échelles permettant l'accès dans les cuves par le haut des portillons étanches situés au bas des cuves.
- Remplacement des deux cheminées d'aération sur le toit qui fait office de place de pique-nique par des filtres à air débouchant en façade.
- Murage des éléments vitrés.
- Sablage-nettoyage des murs pour éliminer les mousses et moisissures.
- Remplacement des équipements sanitaires rouillés par des conduites en inox.
- Remplacement des organes de service (vannes, sonde, etc.).
- Mise en place d'une vanne incendie télécommandée selon prescriptions ECA.

Le réservoir des Charrières n'étant pas alimenté en électricité, l'installation de télécommandes et les raccordements électriques seront mis en place lors de la construction et du remplacement de la conduite d'alimentation jusqu'à l'entrée du village, avec le raccordement à la station électrique de la Romande Energie. Le montant nécessaire n'est pas englobé dans ce préavis, le moment venu, la dépense passera par un préavis relatif à la conduite Charrière-Village.

Coût des travaux :

<i>Objet</i>	<i>Détail</i>	<i>s/totaux</i>	<i>Total</i>
Assainissement du réservoir			
Mise en conformité	217'700		
Personnel communal SE	10'000	227'700	
Prestations			
Honoraires ingénieur civil	55'000	55'000	
Divers et imprévus, env. 15%			
TVA 8,0 %		43'100	
Intérêts intercalaires (Hors TVA)		26'100	
		4'400	
Coût total brut			356'300
Subvention ECA (estimation)			-61'100
TVA à récupérer			-21'200
Coût total net			274'000

FINANCEMENT

La dépense prévue représente un montant net de CHF 274'000.-

Elle est inscrite dans le catalogue des investissements 2011-2016 du préavis 09-2012 relatif au plafond d'endettement.

Bien qu'il y ait un fonds de réserve avec un montant suffisant pour amortir cette dépense, la trésorerie n'est pas suffisante pour la financer. Nous devons donc avoir recours à l'emprunt.

Etant donné que ces travaux remettent complètement à neuf le réservoir, l'amortissement peut avoir lieu sur 30 ans pour respecter les règles cantonales en matière de comptabilité.

CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Du fait de son financement par recours à l'emprunt, cela occasionnera une charge d'intérêts de CHF 8'800.- pour la première année, qui sera ensuite dégressive. Concernant l'amortissement, nous désirons le faire par tranches annuelles de CHF 9'100.-, correspondant ainsi à l'amortissement financier. Ceci bien que le fonds de réserve du service (9.280.01) soit suffisant pour le faire en un seul prélèvement.

Il n'y a pas lieu de prévoir d'autres charges annuelles que celles correspondant à l'entretien normal du réservoir.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Cet investissement est prévu dans la planification financière de la législature sous rubrique n° 104, catalogué « planifié et urgent » à exécuter en 2012, pour un montant brut de CHF 223'300.- et net de CHF 183'300.-

Le total de ces travaux se monte à CHF 356'300.-, mais il convient de déduire la récupération de l'impôt préalable ainsi que la subvention ECA, ceci permettant d'obtenir un montant net de CHF 274'000.-.

Il y aura donc répercussion sur le plafond d'endettement selon le tableau ci-dessous :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
Selon bilan au 15 mai 2012 : (endettement actuel)			12'899'955.
9.20 Engagements courants (créanciers)		1'131'090	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		992'211	
9.25 Passifs transitoires		-	
Dettes à court terme		2'123'301	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		10'727'350	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		49'304	
Dettes à moyen et long terme		10'776'654	
Selon préavis en cours :			3'635'339
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	40-2009	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2)	40-2009	798'300	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3)	40-2009	353'039	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	58-2010	80'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Place de sport)	82-2011	149'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Entretien piscine)	84-2011	200'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers)	85-2011	2'000'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Réfection des locaux sanitaires des abris Pci)	14-2012	55'000	
Selon le présent préavis soumis au vote :			274'000
Rénovation et mise en conformité du réservoir des Charrières	17-2012	274'000	
Dette totale prévue			16'809'294
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

CONCLUSIONS :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- **tenant compte que ce préavis est prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

Le Conseil communal de Penthaz

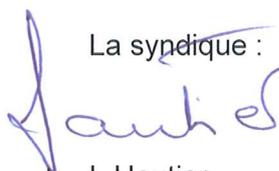
Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 17 - 2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité à **effectuer les travaux** pour la rénovation et la mise en conformité du réservoir des Charrières.
2. D'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 356'300.- TTC** pour ces travaux.
3. **D'amortir le montant net en 30 ans.**
4. **De financer la dépense nette** par recours à l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  La secrétaire : 

I. Hautier  S. Nussbaum

Municipal à convoquer : M. Pierre-André Ischi